

**AR Prefecture**

006-210601316-20220121-D2022\_05-DE  
Reçu le 28/01/2022  
Publié le 28/01/2022

République Française

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département des Alpes Maritimes

**De la Commune de SALLAGRIFFON**

Nombre de conseillers en exercice : 7  
présents : 5  
représentés : 1  
votants : 6

Séance du 21 janvier 2022

Date convocation : 14/01/2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt et un janvier à 16h45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Jacques BAYONNE, Maire.

Date d'affichage : 14/01/2022

Présents : Jean-Jacques BAYONNE, Florence BONNARD, Sébastien JUBEAUX, Raphaël PETITHOMME, Jean-Pierre POU

Excusé(s) : Ivan CONSTANT a donné procuration à Florence BONNARD  
Absent(s) : Noël FERRARO

Florence BONNARD a été nommée secrétaire de séance.

Délibération N° 2022-05

Le maire expose :

Objet :

*Achat véhicule communal*

Que dans le but d'équiper la commune d'un véhicule utilitaire, il faut envisager de demander des devis à divers concessionnaires

Il précise que la dépense a déjà été prévue au budget 2021 et que les crédits seront reportés sur le budget 2022 et qu'un complément de crédit pourra être voté sur le prochain budget.

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à faire toutes les démarches et signer tous les documents afférents à ce dossier

**Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'autoriser le Maire à faire les démarches et signer les documents afférents à ce dossier.

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an susdits

Le Maire  
Jean Jacques BAYONNE

